

Modifications

4e enquête publique

Version: v.07 (4)
Date: 24.05.2022
Format: 901 mm x 1060 mm
Échelle: 1 : 5000

Visa de la Direction de l'Édité

Andrea Burgener Woelfray
Directrice de l'Édité

Enrica Slongo
Architecte de ville

Delphine Galliard
Chef de secteur

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg

N° 22 du 04.06.2022 au 04.07.2022

Adopté par le Conseil communal de Fribourg

Date

Thierry Steiert

Syndic

David Stult

Secrétaire de ville

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

Date

Jean-François Steiert

Conseiller d'Etat, Directeur

Le Plan d'aménagement local de la ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 24 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 12 décembre 1990.
La version générale du Plan d'aménagement local de la ville de Fribourg a été mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16 novembre 2018, N° 25 du 27 juin 2019 et le 28 et 19 septembre 2020 au 19 octobre 2020.

Plan des limites de construction, alignements obligatoires et périmètres d'évolution

Limites de construction, alignement obligatoire ou distance à la forêt: tracé enlevé pour enquête publique 04

Limites de construction (nouveau tracé pour enquête publique 04)
Limites de construction (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Alignement obligatoire (nouveau tracé pour enquête publique 04)
Alignement obligatoire (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Alignement obligatoire sous arcade (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Double hachure: Périmètre d'évolution des constructions
Simple hachure: Périmètre d'évolution pour constructions souterraines uniquement

Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux (nouveau tracé pour enquête publique 04)
Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) - nouveau tracé pour enquête publique 04
Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) - tracé inchangé depuis enquête publique 03

Contenu indicatif

Aire forestière (AF)

Zone verte de protection du paysage (ZVPP)

Cours d'eau naturel

Espace réservé aux eaux (nouveau tracé pour enquête publique 04)
Espace réservé aux eaux (tracé inchangé depuis enquête publique 03)
Ligne à haute tension

Périmètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)

Plan d'aménagement de détail (PAD)

Secteur de protection des fortifications

0 100 200 Mètres

